المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
Royaume du Maroc

Rapport sur l'état de conservation du bien

Rabat

capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage

Réponse à la décision
45 COM 7B.39

Novembre 2024

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

En réponse à la décision 45 COM 7B.39 du Comité du patrimoine mondial réuni lors de la 45e session élargie du Comité du patrimoine mondial à Riyad, Royaume d'Arabie saoudite du 10 au 25 septembre 2023, le Maroc soumis à l'attention du Centre du patrimoine mondial un rapport sur l'état de conservation du bien « Rabat, capitale moderne et ville historique : un patrimoine en partage ».

S'inscrivant dans les échanges et le dialogue constant avec l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ce document apporte des éléments de réponse sur les points de la décision précitée, de même qu'il déroule l'état de conservation des composantes du bien portant la valeur universelle exceptionnelle (VUE).

L'État partie réitère son engagement pour la préservation et la transmission de la VUE au travers de la mise en place d'un dispositif de gouvernance efficace dans le processus décisionnel. La gestion du bien, dynamique et plurivalente, est parfaitement maîtrisée, de la programmation des projets à leur réalisation, et ce, de manière cohérente avec les prescriptions des plans d'aménagement et de sauvegarde du patrimoine (PASP) et la réglementation en vigueur en matière de protection du patrimoine culturel. L'entrée en scène de la société de développement régional Rabat Région Patrimoine Historique (RRPH), opérationnelle depuis 2023, constitue un autre degré d'amélioration de ce dispositif qui a fait ses preuves dans la préservation et la transmission de la VUE du bien.

S'inscrivant dans ce schéma de gouvernance, La Fondation pour la sauvegarde du patrimoine culturel de Rabat (FSPCR), présidée par Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa, a donné le coup d'envoi au processus de mise à jour du plan de gestion pour les huit prochaines années. Les commissions multidisciplinaires réunies à cette occasion, impliquant aussi toutes les forces vives concernées par le bien, ont élaboré un nouveau plan qui prend appui sur l'existant et détermine les priorités à mettre en œuvre pour les années qu'il couvre.

Le présent rapport démontre, au travers d'une rétrospective de l'ensemble des interventions et actions portant sur les huit composantes du bien inscrit, que la *ville nouvelle* a retrouvé son aspect originel grâce à la restauration et à la mise en valeur de son patrimoine architectural du XXe siècle. La médina de Rabat, la qasba des Oudaïa et le quartier habous de Diour Jamaà ont conservé leur caractère traditionnel. La mosquée Hassan et le mausolée Mohammed V ont été mis en valeur, de même que le site archéologique du Chellah après sa restauration est rehaussé par des aménagements pour mieux accueillir le public. Les remparts et les portes almohades bénéficient désormais, en sus de leur restauration, d'une mise en lumière valorisante. Le jardin d'Essais est également bien préservé. La zone tampon est liée au régime de protection et de gestion mis en place, et contribue de manière conforme à la préservation de la VUE du bien.

Pour conclure, le présent rapport expose la gestion maîtrisée du bien et l'évolution positive du site dans son ensemble, grâce aux actions et opérations entreprises avec qualité à la faveur de moyens importants, la mise en place de pratiques durables de restauration, de réhabilitation et d'entretien, ainsi que la synergie locale développée pour la sauvegarde et la transmission de la VUE du bien.